

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 05/02/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/02/2018

Délibération n° D-2018-59

**Paiement dématérialisé du stationnement - Convention Ville de
Niort / ParkNow - Avenant n°2**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

Paiement dématérialisé du stationnement -
Convention Ville de Niort / ParkNow - Avenant n°2

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'améliorer le service à l'usager, la collectivité a mis en place un projet pilote permettant le déploiement d'un portail de service mobilité comprenant une solution de paiement dématérialisée du stationnement.

Ce nouveau service est géré en lien avec la SO SPACE titulaire du marché de prestations « gestion du stationnement payant sur voirie ».

Par délibérations du 19 septembre 2016 et 3 avril 2017, la Ville de Niort a conventionné avec ParkNow afin notamment de formaliser les inter-connexions financières entre la plate-forme de service de ParkNow et la régie de paiement des droits de stationnement sur voirie.

Considérant notamment la mise en place de la décentralisation du stationnement payant et le souhait de maintenir l'offre de service aux usagers, il est proposé de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention entre la Ville de Niort et ParkNow portant prolongation de la convention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL
ADOpte

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 40 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 5 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX



**CONVENTION RELATIVE AU PAIEMENT DEMATERIALISE DU
STATIONNEMENT SUR VOIRIE AVEC PARKNOW SAS
AVENANT N°2**

ENTRE

La Ville de Niort, Place Martin Bastard – 79000 NIORT, représentée par son Maire en exercice Jérôme BALOGE, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du 5 février 2018, ci-après dénommée « la Ville »
d'une part,

ET

PARKNOW FRANCE SAS, dont le siège social est établi 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES, numéro de SIRET 477 858 807 00027, représenté en l'espèce par son Directeur Général, Olivier KOCH, ci-après dénommée « ParkNow »
d'autre part,

Considérant la mise en place de la décentralisation du stationnement payant et dans un souci de maintien des différents moyens de paiement offerts aux usagers, il convient de prolonger la convention relative à la formalisation des inter-connexions financières entre la plate-forme de service et la régie de paiement des droits de stationnement sur voirie approuvée par le Conseil municipal du 19 septembre 2016 et son avenant n°1 approuvé par le Conseil municipal du 3 avril 2017.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

L'article 6 de la convention est ainsi modifié :

Article 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Niort,
Etabli en deux exemplaires originaux

Pour la Ville de Niort

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Dominique SIX

Pour PARKNOW FRANCE SAS

Le Directeur Général

Olivier KOCH